



20 octobre 2023

(23-7078)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ALLEMAGNE: RÈGLEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LES MARQUES
DE FABRIQUE OU DE COMMERCE (ORDONNANCE SUR LES MARQUES
DE FABRIQUE OU DE COMMERCE - MARKENV)

Membre présentant la notification	ALLEMAGNE
--	------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement sur la mise en œuvre de la Loi sur les marques de fabrique ou de commerce (Ordonnance sur les marques de fabrique ou de commerce - MarkenV)
Objet	Marques de fabrique ou de commerce
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/DEU/23_12844_00_e.pdf https://ip-documents.info/2023/IP/DEU/23_12844_00_x.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Les dispositions de l'Ordonnance notifiée s'appliquent aux procédures régies par la Loi sur les marques de fabrique ou de commerce (questions relatives aux marques de fabrique ou de commerce) auprès de l'Office allemand des brevets et des marques (DPMA), en complément des dispositions de la Loi sur les marques de fabrique ou de commerce et de l'Ordonnance relative au DPMA.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais, allemand
Entrée en vigueur	1 ^{er} juin 2004; Modifié pour la dernière fois par l'article 6 de la Loi du 10 août 2021, Journal officiel de la République fédérale (Bundesgesetzblatt), partie I, page 3490

Autre date	
-------------------	--

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	17 août 2023
Autres renseignements	Voir également le document IP/N/1/DEU/T/3 (<i>Loi sur la protection des marques de fabrique ou de commerce et autres signes (Loi sur les marques de fabrique ou de commerce)</i>)
Organisme ou autorité responsable	Federal Ministry of Justice - III B 5 Mohrenstr. 37 10117 Berlin Allemagne Courrier électronique: IIIB5@bmi.bund.de

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.